



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La société SAS R&D BIO ENERGY, dont le siège social est situé Ferme de la Borde à Andrezel (77390), a déposé, le 03 mars 2023, complété le 27 septembre 2027, le 14 février 2024 et le 21 mars 2024 un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, aux fins d'être autorisée à augmenter les capacités de traitement de l'installation de méthanisation située sur le territoire de la commune de Quiers (77720) au lieu-dit "La basse Cherasse", à diversifier les intrants et à épandre les digestats issus de la méthanisation sur des terres agricoles.

Un exemplaire du dossier complet et régulier de la demande précitée sera mis à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Quiers, commune siège de la consultation du public, du **mercredi 17 avril 2024** à 09h30 au **mercredi 15 mai 2024 inclus** à 17h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-Enregistrement>

Pendant toute la durée de la consultation, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur un registre ouvert à la mairie de Quiers,
- par lettre, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14, Rue de l'aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- ou par message électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT : ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de *l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 « Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute [...] »*, ou d'un arrêté de refus.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2024/DRIEAT/UD77/032 du 21 mars 2024 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société SAS R&D BIO ENERGY sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/information-du-public>